

AGENCE IMMOBILIÈRE  
**KORINE OLIVIER**  
— *Départ 1992* —

## HONORAIRE DE VENTE

Transaction minimum	4.500 €
De 45.000 à 100.000 €	10 % TTC MAX
De 100.001 à 200.000 €	7 % TTC MAX
De 200.001 à 300.000 €	6 % TTC MAX
De 300.001 et +	5 % TTC MAX

Dans le cadre d'un montage de dossier (mise en copropriété, aménagement foncier)  
le pourcentage peut varier entre 10 et 15 %

Les honoraires sont à la charge de ou des vendeurs ou acquéreurs

## ESTIMATION ( succession, donation, divorce )

Du Studio au T 2	150 € TTC
Du T 2 et +	200 € TTC
Maison de moins de 100 m <sup>2</sup>	250 € TTC
Maison de plus de 100 m <sup>2</sup>	300 € TTC

## HONORAIRE DE LOCATION

Les frais liés à la visite du bien, à la constitution du dossier, à la rédaction du contrat de location (bail) et à l'état des lieux d'entrée sont partagés entre le Locataire et le Propriétaire

La part payée par le Locataire ne peut dépasser celle du Propriétaire.

Les frais payés par le Locataire sont plafonnés en fonction de la surface et de la zone géographique.

Les frais de location définis ci-dessus, payés par le Locataire ne peuvent dépasser les plafonds suivants :

- 3 € / m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée
- et pour les autres types de frais ( hors état des lieux)
  - 12 €/ m<sup>2</sup> dans les zones au marché locatif très tendu ( zone A bis Duflot et PTZ)
  - 10 €/ m<sup>2</sup> dans les zones au marché locatif tendu (communes où s'applique l'encadrement Duflot des loyers et la Taxe sur les Logements vacants, hors zone Abis)
  - 8 €/m<sup>2</sup> dans les autres zones.

## GESTION

Entre 5% et 8 % TTC sur la totalité des Encaissements.  
Assurance Loyer Impayé SADA : 2,15 % des sommes quittancées



Agence Aix Saint Mitre  
1695, route d'Eguilles  
13090 Aix-en-Provence  
Tél : 04 42 95 11 75

Agence Aix Centre Ville  
7, rue Espariat  
13100 Aix-en-Provence  
Tél : 04 42 58 99 23

Agence Peyrolles en Provence  
37, avenue Charles de Gaulle  
13860 Peyrolles en Provence  
Tél : 04 42 57 82 40